

Cote du document: EB 2011/104/R.16/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 10 a) iv)
Date: 13 décembre 2011
Distribution: Publique
Original: Français

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République du Niger pour le

Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement de la région de Maradi (PASADEM)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Vincenzo Galastro
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2609
courriel: v.galastro@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Approbation**

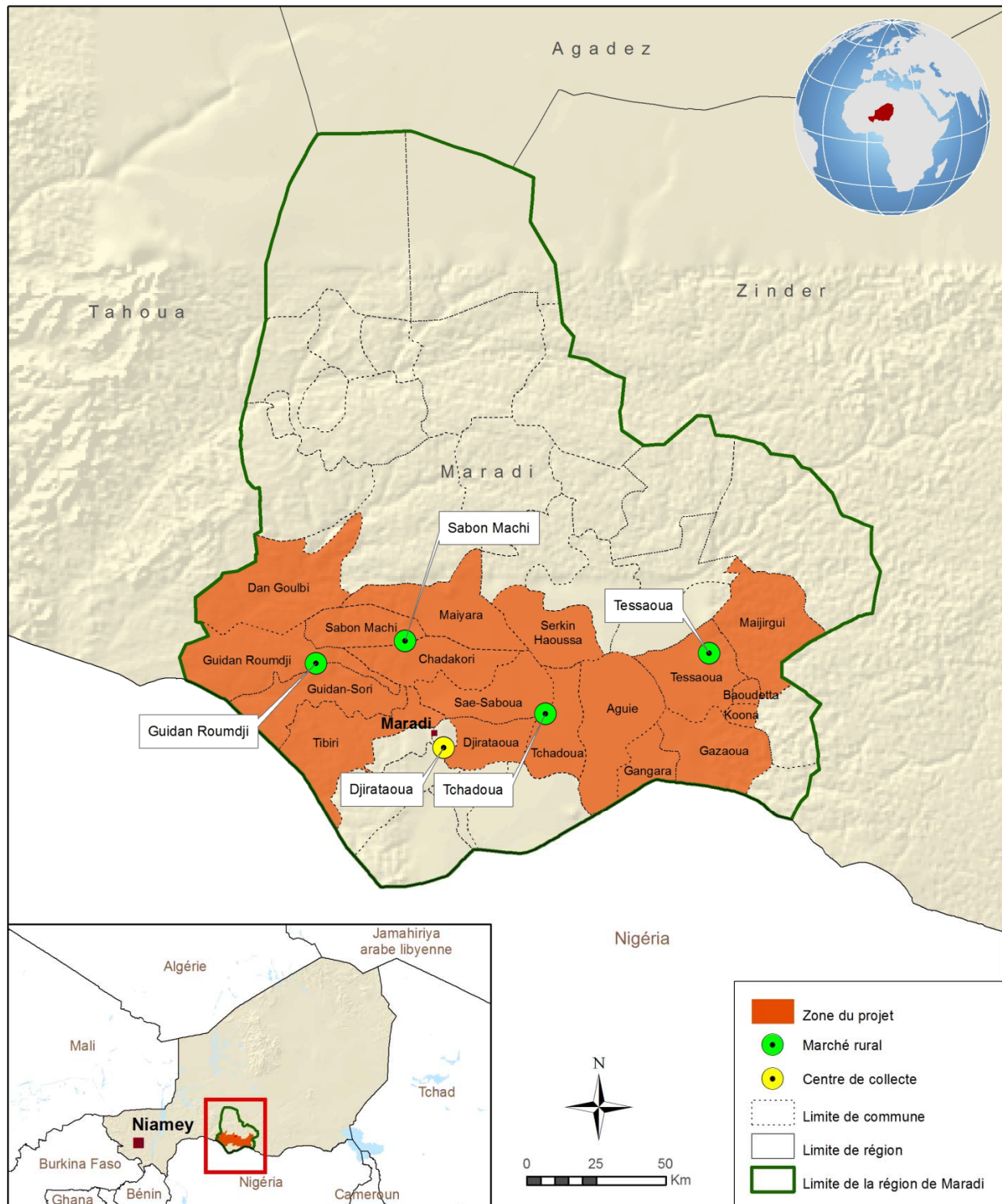
Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du projet	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectifs de développement du projet	3
C. Composantes/résultats	4
III. Exécution du projet	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du projet	7
A. Coût du projet	7
B. Financement du projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments juridiques et autorité	10
VII. Recommandation	10
Annexe	
Accord de financement négocié	11
Appendice	
Cadre logique	

Sigles et acronymes

COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CRA	Chambre régionale d'agriculture
F3I	Fonds d'investissement dans l'innovation et l'initiative
IR	Instances rurales
LASDEL	Laboratoire d'étude et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local
PAC	Politique agricole commune
PAM	Programme alimentaire mondial
PASADEM	Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement de la région de Maradi
PDC	Plan de développement communal
PPILDA	Projet de promotion de l'initiative locale pour le développement d'Aguié
PTF	Partenaires techniques et financiers
S&E	Suivi-évaluation
SDR	Stratégie de développement rural
SFD	Services financiers décentralisés
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
UCGP	Unité de coordination et de gestion du projet

Carte de la zone du projet



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Niger

Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement de la région de Maradi (PASADEM)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Niger
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	31,7 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	14,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 22,2 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceur:	Programme alimentaire mondial
Montant du cofinancement:	2,7 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	5,55 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,25 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Niger pour le Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement de la région de Maradi telle qu'elle figure au paragraphe 48.

Proposition de prêt à la République du Niger pour le Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement de la région de Maradi (PASADEM)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Niger est un pays enclavé dont le tiers sud se situe en climat sahélien semi-aride avec une pluviométrie annuelle variant entre 150 et 600 millimètres, concentrée sur trois mois. Avec une population de 15,2 millions d'habitants, dont 51,9% ont moins de 15 ans et 79,6% habitent en zone rurale, le taux moyen de croissance démographique est de 3,8%. La bonne pluviométrie, la reprise des investissements et la mise en œuvre du programme économique et financier soutenu par les institutions financières internationales ont permis au Niger d'enregistrer une croissance économique de 8% en 2010. Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 57% entre 2004 et 2009. L'économie nigérienne reste vulnérable aux chocs climatiques en raison de sa dépendance à l'égard de l'agriculture (26% du PIB en 2009), comme en attestent les crises alimentaires de 2005 et 2010 qui ont fait suite à des sécheresses.
2. L'agriculture nigérienne reste une activité peu productive, les ressources naturelles étant fragiles et menacées. Les cultures vivrières (mil, sorgho, riz, maïs, etc.) et de rente (oignon, arachide, sésame, souchet, niébé) sont la base des systèmes de production. Le cheptel est composé de près de 9 millions de bovins, 11 millions d'ovins, 13 millions de caprins et 1,7 million de camelins (2009). Ces 50 dernières années, les rendements n'ont guère augmenté, et, si la production alimentaire s'est maintenue, c'est parce que les surfaces cultivées sont passées de 3,15 millions d'hectares en 1961 à 7,25 millions en 2010 et que la frontière agricole a été repoussée vers les terres semi-arides du Nord, ce qui a réduit les aires de parcours.
3. Insécurité alimentaire, malnutrition chronique et crises alimentaires demeurent récurrentes pour des raisons structurelles: i) le niveau de pauvreté d'une partie importante de la population, notamment rurale; ii) la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et la faible performance de celle-ci; iii) la forte croissance démographique; iv) la lente dégradation d'écosystèmes fragiles aggravée par les changements climatiques; et v) la volatilité des prix des denrées alimentaires. Le pays a ainsi connu des crises alimentaires graves en 1973, 1984, 2005 et 2010. La région de Maradi a été très touchée par la crise de 2005, avec une réduction drastique de la consommation alimentaire, la décapitalisation du cheptel et d'autres actifs, une accélération des phénomènes migratoires et de graves répercussions sur le niveau de malnutrition des populations les plus vulnérables (enfants en bas âge, femmes enceintes et vieillards). La crise de 2010 a en outre provoqué une hausse portant à 16,7% le taux de malnutrition des enfants.
4. La sécurité alimentaire de la population nigérienne dépend fortement des marchés régionaux et des échanges transfrontaliers de produits agricoles et de l'élevage. Pour le Niger, la possibilité de faire du commerce avec les pays voisins est un facteur déterminant pour accéder à la nourriture en exploitant par exemple les avantages

comparatifs dans la production pastorale exportée surtout vers le Nigéria. La volatilité des prix peut toutefois limiter l'accès à la nourriture pour les plus vulnérables.

5. Les crises alimentaires récentes ont montré que la région de Maradi reste l'épicentre de l'insécurité alimentaire au Niger. De par sa situation géographique, démographique et économique, la région demeure vulnérable aux chocs climatiques et économiques et à l'insécurité alimentaire. Avec trois millions d'habitants (2010), dont 87% vivent en milieu rural, elle est la plus densément peuplée du Niger, après la zone urbaine de Niamey, et la plus rurale. Le taux d'accroissement démographique (3,71%) et l'indice synthétique de fécondité (huit enfants par femme) sont les plus élevés du pays. La proportion de la population ayant moins de 15 ans était de 53,9% en 2010. La région de Maradi reste la plus pauvre du Niger.
6. La féminisation accrue de la pauvreté résulte des inégalités entre les sexes dans l'accès aux facteurs de production et au savoir (éducation formelle et professionnelle et alphabétisation). Au Niger, seuls 4,6% des ménages dirigés par des femmes possèdent un champ agricole, et seulement 8% des femmes sont employées dans le secteur non agricole.
7. À partir de 2011, une nouvelle phase politique a contribué à relancer une perspective de renaissance de la société civile et de l'économie nigérienne. Les élections présidentielle, législatives et locales tenues au début de 2011 ont consacré le retour à la démocratie au Niger. L'initiative 3N (*les Nigériens nourrissent les Nigériens*), lancée par le nouveau gouvernement, fait de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Niger une des trois priorités politiques du pays (avec la croissance économique et la sécurisation du territoire national) qui suscite actuellement l'intérêt et le soutien de l'ensemble de la communauté internationale et des bailleurs de fonds.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

8. La Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP) couvrant la période 2008-2012 fait de l'agriculture le moteur de croissance du pays avec un taux prévu d'au moins 7% par an pour contribuer à ramener le taux de pauvreté nationale à 42% et le taux de malnutrition à 24% et assurer une couverture des besoins nationaux en céréales d'au moins 110%. La réalisation de ces objectifs devrait remettre le Niger dans la trajectoire des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 1 et 2.
9. La Stratégie de développement rural (SDR), adoptée en novembre 2003, constitue le cadre de référence pour le secteur agricole et rural. Elle vise l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de la vulnérabilité des ménages, le renforcement des organisations professionnelles et des institutions publiques du secteur rural et la structuration des filières alimentaires comme programmes opérationnels prioritaires. Ces priorités sont en outre partagées par le Plan national d'investissement agricole (PNIA) élaboré dans le cadre du Programme détaillé du développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et de la Politique agricole commune (PAC) de la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
10. Le Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement de la région de Maradi (PASADEM), dont les objectifs sont axés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales de la région de Maradi et sur les aspects liés à la disponibilité, l'accès et l'utilisation de l'alimentation, est considéré par le Gouvernement nigérien comme une des premières opérations de la nouvelle initiative 3N. La nouvelle stratégie s'articulera autour de trois axes principaux:
 - i) accroissement de la production (amélioration des rendements des cultures pluviales, développement de l'irrigation, développement de l'élevage et de la pêche, gestion des ressources naturelles);
 - ii) amélioration des capacités de résilience des populations (prévention et gestion des crises, lutte contre la malnutrition);

et iii) facilitation de l'accès au marché et échanges (infrastructures rurales, conditionnement et stockage, transformation, information sur la marchés). Le nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) du FIDA sera élaboré dans le cadre de la finalisation de ces nouvelles politiques/stratégies nationales (révision de la SDRP et de la SDR, finalisation de l'initiative 3N) et dans la continuité des objectifs stratégiques définis par le COSOP en cours (2006-2011).

11. Le projet tient compte des principales recommandations de l'évaluation du programme de pays (EPP) de 2010: i) orienter les priorités stratégiques du FIDA au Niger sur le renforcement des capacités institutionnelles et sur la diversification des sources de revenus, en ciblant la région de Maradi; ii) poursuivre la promotion des innovations et leur reproduction à plus grande échelle; iii) adapter le modèle opérationnel du FIDA au contexte particulier du Niger; et iv) poursuivre l'évolution vers une approche-programme intégrée à la SDR.
12. Le PASADEM est complémentaire des trois autres projets du FIDA en cours: le Projet de promotion de l'initiative locale pour le développement d'Aguié (PPILDA) (dans la recherche-participative, la recherche-action, le ciblage nominatif, l'innovation paysanne), l'Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural – renforcement des capacités institutionnelles/Politique agricole commune 2 (IRDAR-RCI/PAC2) (dans l'appui aux communes pour la mise en œuvre des plans de développement communal [PDC] et aux instances rurales de base) le Projet d'urgence pour l'appui à la sécurité alimentaire et le développement rural (PUSADER) (en intégrant les investissements que le projet d'urgence réalise dans le développement de la petite irrigation et des cultures maraîchères, et dans le renforcement des mécanismes de résilience des ménages vulnérables). Le don régional "Appui à la régénération naturelle assistée gérée par les paysans au Sahel" diffuse les techniques de gestion du couvert végétal dans les champs agricoles qui ont été identifiées et diffusées par les paysans et paysannes sur la base de méthodes mises au point par le PPILDA au Niger.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

13. Le PASADEM couvre 18 communes situées dans les zones agricoles et agropastorales du centre-sud de la région de Maradi. Le PASADEM concernera environ 45% de la population de Maradi, constituée à 51% de femmes et à 49% de jeunes de moins de 15 ans. Le nombre de bénéficiaires directs des activités du PASADEM pourrait s'élever à près de 452 400, soit environ 65 000 ménages de sept personnes, ce qui correspond à 33% de la population totale de la zone cible.
14. Le PASADEM ciblera: i) les producteurs agricoles ou agropasteurs et leurs organisations – associations, coopératives ou autres – dégagant des surplus commercialisables; ii) les petits producteurs agricoles ou agropasteurs très vulnérables aux chocs extérieurs; et iii) les jeunes et les femmes, n'ayant pas ou trop peu de terre, intéressés à développer des activités ou des microentreprises axées directement et/ou indirectement sur les marchés. Au total, au moins 30% des bénéficiaires directs du PASADEM devront être des femmes et autant devront être des jeunes.

B. Objectifs de développement du projet

15. L'objectif général du PASADEM est d'améliorer les conditions de vie et de renforcer les capacités de résilience aux crises des populations rurales avec comme objectif de développement d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de 65 000 ménages ruraux autour des cinq pôles de développement économique rural centrés sur les marchés intermédiaires (demi-gros) de céréales, de produits maraîchers et de bétail dans les 18 communes de la région de Maradi.

16. Les principaux résultats attendus sont: i) l'augmentation de la productivité agro-sylvo-pastorale; ii) l'amélioration de l'accès des produits agricoles aux cinq marchés et une hausse des revenus qui en découlent; iii) l'amélioration de la sécurité nutritionnelle des ménages et le renforcement des mécanismes de résilience des populations les plus vulnérables; iv) une gestion durable et efficace des biens communs (infrastructures communautaires, ressources naturelles et terres) par des instances rurales reconnues par les communes; v) la professionnalisation des organisations paysannes à caractère économique et leur ouverture à une large base d'utilisateurs, et l'accès des agriculteurs et entrepreneurs à des services d'appui et de conseil de qualité; et vi) la mise en place de mécanismes financiers efficaces.

C. Composantes/résultats

17. Le projet s'articulera autour de deux composantes techniques. Une troisième composante recouvrera la coordination et la gestion du projet, la gestion des savoirs et le dialogue politique.
18. Composante 1: amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, qui contribuera à: i) augmenter la productivité agricole et pastorale des ménages en améliorant les pratiques et technologies utilisées par les producteurs et en sécurisant leur accès aux moyens de production; ii) créer une dynamique économique autour des marchés ruraux favorisant l'accès des produits agricoles; et iii) augmenter et diversifier les revenus des groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes déscolarisés) et améliorer leurs pratiques alimentaires en vue d'assurer une meilleure sécurité nutritionnelle des ménages, et particulièrement des jeunes enfants.
19. Composante 2: développement des capacités des acteurs organisés locaux, qui renforcera: i) les organisations de producteurs, que ce soit des groupements d'intérêt économique, des coopératives, des unions, des fédérations ou des forums paysans rattachés à la chambre régionale d'agriculture (CRA); et ii) les instances rurales, que ce soit des comités villageois, des comités de représentation de grappe, des groupements féminins/groupements des femmes Mata Masu Dubara (MMD), des comités de gestion de biens communautaires, qu'ils soient existants ou nouvellement promus. Le projet mettra en place un Fonds d'investissement dans l'innovation et l'initiative (F3I), fonds de subvention assorti d'un taux de contribution variable des bénéficiaires, pour la réalisation des microprojets productifs des organisations de producteurs/instances rurales, formulés dans leurs plans d'affaires ou d'action. La formation et le renforcement des capacités des services financiers décentralisés (SFD) par une assistance technique, en partenariat avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur et notamment le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) au travers du Projet d'appui au développement de la microfinance (PADMIF), ainsi que la sensibilisation et l'éducation des promoteurs de microprojets seront des activités couvertes par le projet. Le F3I visera les microprojets agricoles, les microprojets non agricoles liés au marché et les microprojets contribuant à la sécurité nutritionnelle des populations cibles (en particulier des femmes et des enfants).

III. Exécution du projet

A. Approche

20. Le projet se base sur la reproduction à plus grande échelle des "modèles techniques et sociaux" appropriés par la population de la région. Les projets du FIDA ont contribué à créer une dynamique de développement local en instaurant des relations de confiance avec les populations, leurs organisations et les autorités locales. Pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en reproduisant à plus grande échelle les acquis du FIDA au Niger, le PASADEM devra répondre aux défis de la sécurité alimentaire sur trois fronts: i) augmenter durablement la production alimentaire (disponibilité); ii) améliorer l'accès des produits aux marchés à un prix

abordable pour le consommateur et rémunérateur pour le producteur (accès); et iii) améliorer la nutrition des ménages (utilisation), tout en renforçant la résilience des populations locales. Pour que l'amélioration de la sécurité alimentaire soit durable, le projet renforcera les capacités des acteurs organisés locaux.

21. En conformité avec l'approche de reproduction à plus grande échelle soutenue par le FIDA, les conditions clés pour réussir cette opération sont les suivantes: i) engagement et dynamisme des acteurs et partenaires clés, notamment du Gouvernement du Niger; ii) renforcement et motivation des équipes des projets du FIDA à travers un cadre d'incitation cohérent; et iii) promotion d'espaces de dialogue aux niveaux local, régional et national, nécessaire pour convertir certaines bonnes pratiques développées en options politiques (ciblage/genre, cadastrage, régénération annuelle assistée, gestion des ressources naturelles, greniers féminins de soudure...).

B. Cadre organisationnel

22. Le Ministère de l'agriculture assurera la tutelle institutionnelle du projet en étroite collaboration avec le Ministère du plan, de l'aménagement du territoire et du développement communautaire. La structure organisationnelle du projet comprendra trois niveaux de responsabilités: i) un niveau de pilotage et de coordination stratégiques regroupant les ministères et institutions publiques et de la société civile rurale (organisations de producteurs et instances rurales) concernés par le projet; ii) un niveau de planification, de coordination et de gestion opérationnelles des interventions du projet; et iii) un niveau d'exécution des activités sur le terrain, sur la base d'un partenariat entre le projet, les organisations de producteurs et les communes, facilité par les apports techniques des prestataires de services spécialisés et les directions techniques décentralisées concernées par la mise en œuvre des activités.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

23. Le comité de pilotage (CP) du PASADEM vérifie la conformité des orientations du projet avec les stratégies nationales et les objectifs visés par le projet et par chaque composante, en approuvant le programme de travail et budget annuel élaboré par l'unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) mais avec la participation directe des représentations et des organisations des bénéficiaires (CRA, communes, forums paysans locaux). Une fois le programme de travail et budget annuel approuvé, le responsable administratif et financier et l'équipe technique effectuent une planification détaillée des activités par trimestre, avec les décaissements prévisionnels correspondants.
24. Un système de suivi-évaluation (S&E) participatif et opérationnel, répondant aux exigences du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA et du système de S&E de la SDR du gouvernement, sera mis en place pour faciliter la prise de décision quant à la mise en œuvre du projet, mais également pour rendre compte du niveau de réalisation des objectifs et des résultats des investissements. Le système de S&E comprend des indicateurs d'impact et des indicateurs de résultats (ventilés par sexe). Ces indicateurs seront documentés dans les rapports de l'UCGP adressés au FIDA et par les missions de supervision. Le cadre logique, qui constitue l'outil de planification et de S&E des activités, sera revu dès la première année d'exécution du projet et par chaque mission de supervision. Il pourra être enrichi de nouveaux indicateurs d'impacts et/ou de résultats permettant de mieux appréhender le S&E des résultats et impacts du projet.
25. Des études thématiques spécifiques (indicateurs d'impact sur la sécurité alimentaire, la nutrition, le changement climatique, l'analyse économique et financière, etc.) seront menées régulièrement dans le cadre du projet. Des ateliers de bilan participatif et de programmation seront organisés à la fin de chaque année pour faire le point sur l'exécution et préparer les programmes de travail et budgets annuels.

Une équipe de socio-anthropologues suivra en permanence les différentes activités du projet et animera une revue critique des impacts sur les changements de comportement de la société rurale dans la région de Maradi. Le Laboratoire d'étude et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL) et le réseau Laboratoire d'action contre la pauvreté Abdul Latif Jameel (J-PAL) seront mobilisés pour appuyer le projet dans ces activités d'évaluation des résultats/impacts.

26. L'équipe de S&E comportera une unité de gestion des savoirs, dont le rôle sera de tirer les leçons des initiatives et innovations réalisées par le PASADEM et de les diffuser afin de les rendre accessibles en dehors du périmètre du projet, et qui participera de manière proactive aux réseaux nationaux et régionaux de partage des connaissances. La stratégie du projet en matière de gestion des savoirs sera d'ancrer les compétences au niveau des acteurs locaux et de les aider à se doter de moyens durables d'accès aux connaissances. Les méthodes d'échanges entre pairs et de mises en réseaux thématiques constitueront le point de départ des interventions du projet.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

27. La mise à disposition des ressources du FIDA se fera normalement à travers un "compte désigné" en francs CFA. Les décaissements du projet seront réalisés en prenant en compte les différentes procédures prévues par le FIDA, notamment les demandes de réapprovisionnement du compte désigné, les demandes de remboursement et les demandes de paiement direct. Un plan de trésorerie sera ensuite préparé et mis à jour mensuellement par le Service administratif et financier sur la base d'une planification trimestrielle glissante. L'UCGP organisera un examen interne régulier des comptes analytiques, des états d'exécution budgétaire et des rapports financiers. Les états financiers annuels (avant audit) seront transmis au FIDA dans un délai de quatre mois après la clôture de l'année fiscale. Il sera prévu un audit global de tous les comptes du projet, effectué selon les normes internationales d'audit. Une évaluation des prestations du personnel sera réalisée annuellement sur la base des objectifs assignés à chaque poste.
28. Les marchés seront passés conformément à la réglementation nigérienne, à condition qu'elle soit compatible avec les directives du FIDA en la matière. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, à favoriser la concurrence et à obtenir les meilleures offres.
29. Le plan de passation de marchés, les avis spécifiques (avis d'appel d'offres, avis d'appel à manifestations d'intérêt) et les avis d'attribution seront publiés dans le *Journal des marchés publics* et dans un journal d'annonces légales ou de large diffusion. Le contrôle *a priori* de la passation des marchés est assuré par les structures nationales compétentes en fonction des seuils définis par la réglementation des marchés publics.

E. Supervision

30. La supervision du projet sera directement assurée par le FIDA conjointement avec les institutions nationales concernées et le Programme alimentaire mondial (PAM), à raison de deux missions par an. Les missions de supervision/appui réalisées dans les 18 premiers mois de mise en œuvre du projet seront axées sur: les mécanismes institutionnels de mise en œuvre du projet en matière de coordination, de gestion, de S&E, de fonctionnement de l'UCGP, de complémentarité avec les autres programmes/PTF, les niveaux de mobilisation des partenaires d'exécution, le programme de travail et budget global et annuel du projet, la mobilisation des acteurs locaux, les protocoles de partenariat avec les organisations de producteurs, les unions/fédérations des producteurs, les instances rurales et les organisations non gouvernementales (ONG).

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

31. Le coût total du projet, provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers comprises, est estimé à 14,58 milliards de francs CFA, soit 31,71 millions d'USD, sur une durée de six ans. Les coûts de base sont estimés à 13,15 milliards de francs CFA, soit 28,58 millions d'USD. Sur la base d'une inflation en devise de 1% par an et d'une inflation en monnaie locale de 2%, les provisions pour aléas financiers ont été calculées à 6% des coûts de base, sur l'ensemble de la durée du projet.

B. Financement du projet

32. Le FIDA contribuera au financement du projet à hauteur de 22,2 millions d'USD, soit 70% du coût total. Le PAM financera les activités travail contre rémunération à hauteur de 2,7 millions d'USD, soit 8,5% du coût total. La contrepartie du gouvernement, constituée exclusivement des droit de douane et des taxes, a été estimée à 5,55 millions d'USD, soit 17,5% du coût total; la participation des bénéficiaires, qui a été évaluée à 1,25 million d'USD, soit 3,9% du coût total, correspond à une contribution aux subventions directes et aux différents mécanismes de financement du F3I.

	FIDA		PAM		BÉNÉFICIAIRES		GOUVERNEMENT		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle										
1. Amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale	5 033,1	63,8	1 584,7	20,1	357,2	4,5	916,2	11,6	7 891,2	24,9
2. Accès des producteurs aux marchés ruraux de la région	4 092,3	44,1	1 115,8	12,0	399,6	4,3	3 680,0	39,6	9 287,7	29,3
3. Appui aux mécanismes de résilience et à la sécurité nutritionnelle des groupes plus vulnérables	3 357,1	94,0	-	-	118,9	3,3	95,7	2,7	3 571,8	11,3
Sous-total	12 482,5	60,2	2 700,4	13,0	875,8	4,2	4 691,9	22,6	20 750,6	65,4
B. Développement des capacités locales										
1. Émergence et renforcement des capacités des instances rurales à caractère communautaire	1 536,1	82,4	-	-	-	-	329,2	17,6	1 865,3	5,9
2. Renforcement des capacités des organisations de producteurs et des opérateurs d'appui conseil	1 410,9	82,4	-	-	-	-	301,7	17,6	1 712,6	5,4
3. Mécanismes de financement	1 878,1	83,3	-	-	375,6	16,7	-	-	2 253,7	7,1
Sous-total	4 825,1	82,7	-	-	376,6	6,4	630,9	10,8	5 831,6	18,4
C. Gestion du projet et dialogue politique										
1. Coordination et gestion du projet	4 128,1	97,0	-	-	-	-	126,2	3,0	4 254,3	13,4
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	449,4	81,0	-	-	-	-	105,4	19,0	554,8	1,7
3. Concertation sur les politiques	315,4	100,0	-	-	-	-	-	-	315,4	1,0
Sous-total	4 892,8	95,5	-	-	-	-	231,6	4,5	5 124,4	16,2
TOTAL COÛTS DU PROJET	22 200,4	70,0	2 700,4	8,5	1 251,4	3,9	5 554,3	17,5	31 706,6	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

33. Le projet est axé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables et sur le renforcement du capital social des communautés locales (organisations de producteurs et instances rurales). Dans le contexte fragile et complexe du Niger, les bénéfices directs ne sont pas tous quantifiables *ex ante* en

raison du fait que les investissements concernant les microprojets financés par le F3I sont régis par la demande et que les bénéfiques du renforcement et du développement des capacités locales sont difficiles à chiffrer. Néanmoins, les bénéfiques indirects découlant directement ou indirectement des marchés ruraux sont multiples et permettent de fixer des catégories vulnérables de la population qui y accomplissent de nombreuses tâches rémunératrices. L'analyse des comptes d'exploitation montre que les filières ciblées par le PASADEM sont financièrement rentables avec des marges plus élevées grâce aux interventions du projet.

34. Sur la base d'hypothèses de calcul très prudentes adoptées dans l'estimation des effets du projet sur l'augmentation de la productivité agropastorale, le taux de rentabilité interne économique du projet serait de 9,5% et la valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie nette économique générée par le projet, à un coût d'opportunité du capital de 10%, serait de 0,96 million d'USD. Le taux de rentabilité interne économique est un taux réaliste pour un projet qui a pour objectif prioritaire la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les mécanismes de résilience aux crises des ménages vulnérables. Une analyse de sensibilité a été réalisée pour tester la variation du taux de rentabilité interne économique et de la VAN selon différentes hypothèses de réduction.

D. Durabilité

35. Le projet considère les marchés ruraux comme des pôles de développement économique qui structurent les activités de production et d'échanges dans de vastes zones rurales. Les infrastructures de services liés à la production seront établies en partenariat avec les organisations de producteurs bénéficiaires sur la base d'une subvention adossée à une contribution des bénéficiaires qui garantira l'appropriation des investissements. Le projet favorisera la formation professionnelle et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, dans des métiers liés directement ou indirectement aux marchés ruraux. Il financera la formation, l'équipement et le suivi des microentreprises. Il aidera les organisations de producteurs à asseoir leur crédibilité auprès des acteurs du marché. Il améliorera les infrastructures rurales afin de faciliter les transactions commerciales et, partant, le flux de produits vivriers sur les marchés ruraux existants. Il réhabilitera les marchés ruraux de demi-gros des céréales, de collecte de produits maraîchers et de bétail et procédera à la remise en état des pistes rurales.
36. Afin de pérenniser les investissements, il est prévu de mettre en place des comités de gestion responsables de leur bon fonctionnement, de leur gestion et de leur entretien (greniers féminins de soudure, site de récupération des terres, etc.) supervisés par les communes. Les commissions foncières participeront au processus de sécurisation foncière des parcelles aménagées pour éviter les risques d'appropriation abusive et de conflit après le projet. La maîtrise d'ouvrage des infrastructures publiques sera exercée par les communes et s'appuiera sur le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage acquises dans la cadre des projets IRDAR-RCI/PAC2 et PUSADER. Le projet aidera les différents acteurs à passer des conventions entre entités publiques et entités organisationnelles dans le cadre de la politique de partenariat public-privé. Des paysans relais seront identifiés et formés tout au long de l'exécution du projet pour un transfert progressif des compétences entre opérateurs et communautés.

E. Identification et atténuation des risques

37. Les mesures d'atténuation adoptées par le PASADEM sont les suivantes: i) compte tenu du contexte politique du Niger, caractérisé par des institutions fragiles/instables et une administration souvent excessivement bureaucratique, le PASADEM appuie la nouvelle phase démocratique du pays et met l'accent sur la construction et le renforcement du capital social des communautés dans le cadre de la politique de décentralisation; ii) l'État nigérien s'efforce de sécuriser les zones qui subissent des phénomènes de banditisme et de terrorisme, si bien que la zone d'intervention du

PASADEM va se baser sur les zones sécurisées dans la bande méridionale du pays (région de Maradi); iii) face à la survenance de sécheresses ou d'invasions acridiennes de grande ampleur, le projet contribue à renforcer la résilience des populations et soutient les dispositifs de prévention des crises coordonnés par le gouvernement; et iv) le projet compte sécuriser des ressources humaines et financières par une politique de rémunération indexée sur les autres projets du FIDA et des dispositifs administratifs et financiers améliorés.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

38. Le projet, qui s'inscrit dans la droite ligne du Cadre stratégique du FIDA (2011-2015), respecte les politiques du FIDA dans les domaines du ciblage, de l'accès à la terre, de l'innovation et de la finance rurale, ainsi que la politique en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles et la stratégie en matière de changement climatique. Le PASADEM est également pleinement conforme à la politique du FIDA en matière de parité entre les sexes, qui recommande de privilégier les femmes dans tous les groupes cibles identifiés. Une attention particulière sera donnée aux femmes et aux jeunes en tant que groupes vulnérables et en même temps ressource importante de la main-d'œuvre rurale et vecteur dynamique de l'innovation locale. À la suite des procédures du FIDA en matière d'évaluation environnementale et sociale, le projet a été classé en catégorie B. Il n'est dès lors pas nécessaire de réaliser une étude d'impact sur l'environnement approfondie préalable à l'approbation de son financement par le FIDA.

B. Alignement et harmonisation

39. Le projet est étroitement aligné sur les priorités globales du gouvernement en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire et sur les autres interventions des PTF. Cette harmonisation des investissements et opérations est assurée par le cadre de la Conférence des États partenaires (CEP) de la SDR, l'Union européenne intervenant en qualité d'agence de coordination, qui intégrera la nouvelle instance (Haut-commissariat) mise en place par le gouvernement dans le cadre de l'initiative 3N. Le projet sera exécuté dans le cadre du Programme conjoint État – Nations Unies de Maradi (le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD] intervenant en qualité d'agence de coordination) et aura le FIDA comme principal bailleur de fonds à l'appui du secteur agricole de la région de Maradi.
40. Au niveau opérationnel, le projet renforcera le cadre de collaboration existant entre le FIDA et les autres PTF actifs dans le secteur: la Banque mondiale, le Fonds belge de survie, le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le projet développera aussi de nouvelles synergies opérationnelles avec le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (sur les aspects nutritionnels de la sécurité alimentaire) et avec le FENU (sur l'appui au développement des SFD et leur articulation avec les organisations de producteurs).

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

41. Les approches et activités du PASADEM ont été développées sur la base de dix années d'innovation et de recherche participative du FIDA (surtout à travers le PPILDA) au Niger, qui ont abouti à des résultats importants. L'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale et de la gestion des ressources naturelles passe par les innovations identifiées par les producteurs et par l'introduction d'un dispositif d'appui-conseil paysan entre pairs. Le cadastrage participatif constitue un outil remarquable de sécurisation foncière permettant l'intensification agricole et favorisant le dialogue lors de conflits fonciers. Les greniers féminins de soudure

représentent un modèle de filets de sécurité sociale et alimentaire adopté dans d'autres pays de la sous-région (Tchad, Mali, Mauritanie).

42. Des innovations sont en outre mises en œuvre dans le développement et le renforcement du capital social local. Le ciblage nominatif a permis une meilleure implication des femmes, des jeunes et des groupes les plus vulnérables, des changements de comportements qui révèlent une nette amélioration de la position sociale de ces groupes. L'approche de développement local a contribué à la création de nombreuses organisations rurales locales qui, selon leur vocation respective, s'insèrent dans les espaces institutionnels des communes, de la CRA et des marchés locaux pour les groupements liés aux activités génératrices de revenus.
43. En conformité avec l'approche de la reproduction à plus grande échelle promue par le FIDA, les conditions clés adoptées par le PASADEM pour mener à bien cette opération sont les suivantes: i) l'engagement et le dynamisme des acteurs et partenaires clés, notamment du gouvernement, des organisations paysannes et des instances locales; ii) le renforcement et la motivation des équipes des projets du FIDA à travers un cadre d'incitation cohérent; et iii) la promotion d'espaces de dialogue aux niveaux local, régional et national, nécessaire pour convertir certaines bonnes pratiques développées en options politiques (ciblage/genre, cadastrage, gestion des ressources naturelles, régénération naturelle assistée, greniers féminins de soudure, etc.).

D. Participation à l'élaboration des politiques

44. Le PASADEM contribuera à la concertation sur les politiques en aidant le gouvernement à formuler les politiques sectorielles qui permettront de rendre opérationnelle l'initiative 3N, le processus de régionalisation de la SDR et la politique de décentralisation; le projet appuiera la participation active du Niger aux plateformes politiques sur les négociations commerciales et les marchés régionaux.

VI. Instruments juridiques et autorité

45. Un accord de financement entre la République du Niger et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe annexe.
46. La République du Niger est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
47. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

48. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Niger un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quatorze millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (14 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi (PASADEM)"

(Négociations conclues le 2 décembre 2011)

Numéro du prêt: [_____]

Nom du projet: Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi (PASADEM) ("le Projet")

La République du Niger ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU

- A) Que la République du Niger a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi (PASADEM) décrit à l'annexe 1 du présent Accord;
- B) Que le Programme alimentaire mondial ("PAM") a accepté d'accorder un don à l'Emprunteur, qui s'inscrit dans le programme *cash for work*, pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront précisées annuellement dans un échange de lettres entre le FIDA, le PAM et l'Emprunteur;
- C) Que le Projet doit être exécuté selon les termes et conditions établis dans le présent Accord;

ATTENDU que le prêt du Fonds sera accordé à l'Emprunteur conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord.

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit :

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur un prêt (“le financement”), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du prêt est de quatorze millions trois cent mille Droits de tirage spéciaux (14 300 000 DTS).

2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l’an et un délai de remboursement de 40 ans dont un différé d’amortissement de 10 ans, à compter de la date d’approbation du prêt par le Conseil d’administration du Fonds.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l’Euro.

4. L’exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts (commission de service) sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

6. Dès l’entrée en vigueur de l’Accord de financement, l’Emprunteur ouvrira au nom du Projet un compte désigné en Francs de la Communauté Financière Africaine (“FCFA”) auprès d’un établissement bancaire à Maradi acceptable pour le Fonds pour recevoir les fonds du prêt.

7. L’Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant d’environ cinq million cinq cent cinquante mille (5 550 000) dollars des États-Unis (USD), soit environ 17.5% du coût total du Projet, représentant l’ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet, qui seront pris en charge par l’Emprunteur au moyen, notamment, d’exonérations des droits de douane et taxes.

Section C

1. L’Agent principal du projet est le Ministère chargé de l’agriculture qui assurera la tutelle du Projet en étroite collaboration avec le Ministère chargé du plan, assurant la coordination des investissements de l’État.

2. La date d’achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d’entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le FIDA assure l’administration du prêt et la supervision du Projet. Durant l’exécution du Projet, des missions de supervision conjointes FIDA/Emprunteur seront organisées. Le PAM sera invité à participer aux missions de supervision pendant les années de mise en œuvre des activités conjointes de *cash for work*.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions spécifiques additionnelles préalables aux retraits qui s’ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Le remboursement au FIDA de tout montant non justifié relatif aux allocations du Compte spécial du prêt FIDA 705-NE et du Compte spécial du Don FIDA 893-NE pour le Projet Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural (IRDAR);

- b) Le Manuel d'exécution et le Manuel des procédures administratives et financières du Projet sont soumis par l'Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) et approuvés par le Fonds; et
 - c) Le Comité de pilotage (CP) et l'UCGP sont créés par arrêté ministériel.
2. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère du plan, de l'aménagement du territoire
et du développement communautaire
B.P. 862
Niamey, Niger

Pour le Fonds:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du [_____], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU NIGER

[Nom du Représentant autorisé]
[Titre]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet représentent environ 452 400 personnes, soit environ 65 000 ménages de sept personnes, dans 18 communes rurales situées dans les zones agricoles et agro-pastorales du centre-sud de la région de Maradi (la "zone du projet"). Le Projet fournira un appui focalisé aux i) producteurs agricoles ou agropasteurs et leurs organisations dégagant des surplus commercialisables; ii) petits producteurs agricoles ou agropasteurs vulnérables aux chocs extérieurs; et iii) les jeunes et les femmes n'ayant pas, ou ayant très peu de terre mais qui pourraient développer des activités ou des micro-entreprises.

2. *Finalité.* Le Projet a pour but d'améliorer les conditions de vie et renforcer les capacités de résilience aux crises des populations rurales dans la région de Maradi et d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

3. *Résultats attendus.* Les principaux résultats attendus sont: i) l'augmentation de la productivité agro-sylvo-pastorale; ii) l'amélioration de l'accès des produits agricoles aux cinq marchés et une augmentation des revenus; iii) l'amélioration de la sécurité nutritionnelle des ménages et le renforcement des mécanismes de résilience des populations les plus vulnérables; iv) une gestion durable et efficace des biens communs (infrastructures communautaires, ressources naturelles et terres) par des instances rurales reconnues par les communes; v) la professionnalisation des organisations paysannes à caractère économique et leur ouverture à une large base d'utilisateurs, et l'accès des agriculteurs et entrepreneurs à des services d'appui et de conseil de qualité; et vi) la mise en place de mécanismes financiers efficaces.

4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1. Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages

Sous-composante 1.1. Amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale

L'objectif est de contribuer à l'augmentation de la productivité agricole et pastorale des ménages en améliorant les pratiques et technologies utilisées par les producteurs et en sécurisant leur accès aux moyens de production. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) La mise en place d'environ 150 champs de diversité, Parcelles d'initiatives paysannes (PIP) avec kits de culture mécanisée touchant environ 4 300 paysans formateurs dont 30% de femmes. Pour la multiplication des semences, il est prévu d'emblaver environ 500 ha afin de servir les besoins de plus de 190 000 producteurs dont au moins 10% de femmes. L'approvisionnement en intrants d'environ 26 boutiques sera géré par des Organisation de producteurs (OP) et se fera au travers des OP faitières régionales impliquées de manière effective dans cette activité.
- b) L'augmentation de la productivité du petit élevage (caprins, ovins, volailles). En suivant une approche similaire de vulgarisation, des Démonstrations d'initiatives paysannes en matière d'élevage (DIPE) seront menées pour l'élevage de petits ruminants et la volaille: environ 90 DIPE bénéficiant à approximativement 1 800 éleveurs-formateurs dont au moins 30% de femmes. Ces activités seront complétées par la mise en place de boutiques d'aliment bétail qui seront couplées

avec les boutiques d'intrants. Le PASADEM appuiera les groupes cibles à mettre en œuvre des Dispositifs d'initiatives paysannes (DIP) de restauration et de sécurisation des espaces agro-sylvo-pastoraux par quatre types d'actions: i) la promotion de la Régénération naturelle assistée (RNA) en parcelles paysannes sur environ 90 000 ha dont au moins 30% cultivées par des femmes. 18 DIP sur la protection et la gestion des ressources naturelles seront mis en place qui toucheront 540 ménages dont 10% de femmes; ii) la récupération d'environ 4 000 ha de terres dégradées communautaires réalisés en *cash for work* en cofinancement avec le PAM touchant environ 8 000 bénéficiaires; iii) l'aménagement d'environ 550 ha de couloirs sylvo-pastoraux traversant les territoires avec le balisage avec des espèces fourragères adaptées et la construction de 18 puits pastoraux; et iv) l'aménagement d'environ 580 ha de pâturage et de forêts naturelles pris en charge par le PAM au bénéfice d'environ 800 ménages.

- c) Appui à la sécurisation foncière des espaces communautaires mis en valeur. Il s'agira principalement de redynamiser et d'appuyer les commissions foncières aux niveaux départemental, communal et villageois.

Sous-composante 1.2. Accès des producteurs aux marchés ruraux de la région

L'objectif de cette sous-composante est de créer une dynamique économique autour de lieux de marchés opérationnels contribuant à l'accès de produits agricoles. Les activités consisteront au financement d'infrastructures améliorant le fonctionnement des marchés intermédiaires existants et la facilitation des transactions commerciales entre les opérateurs pour une meilleure gestion des flux des principales productions (céréales, petit bétail, produits maraîchers), tout en assurant un partage équitable de la valeur ajoutée entre opérateurs organisés: i) centres de collecte (niveau grappe de villages); ii) pistes de desserte; et iii) marchés de demi-gros (niveau chef-lieu de département). Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Le développement des marchés de collecte à l'échelle des grappes de villages, d'infrastructures de services économiques liés à la production seront construites dans les zones de collecte au cœur des zones de production à raison de 2 lots d'infrastructure par commune en partenariat avec les OP bénéficiaires locales organisées en coopérative.
- b) La réhabilitation d'environ 80 km de pistes rurales de desserte qui permettra de désenclaver des zones de production et leur raccordement aux centres de collecte et marchés de demi-gros. Pendant les trois premières années, l'entretien courant annuel de 300 km de pistes pouvant être effectué par Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) sera réalisé sous forme de *cash for work* en cofinancement avec le PAM. La réhabilitation des pistes rurales devra se faire en étroite coordination avec la réhabilitation des centres de collecte et des marchés. Des comités locaux d'entretien seront promus parmi les personnes qui auront acquis cette expérience lors des travaux HIMO.
- c) La réhabilitation des marchés ruraux de demi-gros des céréales et de bétail par le PASADEM. Le PASADEM appuiera la réhabilitation de quatre marchés de demi-gros déjà existants (Tessaoua, Tchadoua, Sabon Machi, Guidan Roumdji) et d'un centre de collecte de produits maraîchers (Djirataoua), dont les infrastructures seront agrandies et améliorées. Les marchés seront construits avec une maîtrise d'ouvrage de la commune dans le respect des procédures mises en place par le projet IRDAR-RCI/PAC2 dans chaque commune de la région.

Sous-composante 1.3. Appui aux mécanismes de résilience et à la sécurité nutritionnelle des groupes les plus vulnérables

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter et de diversifier les revenus des groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes déscolarisés) et d'améliorer leurs pratiques alimentaires permettant d'assurer une meilleure sécurité nutritionnelle du ménage et particulièrement des jeunes enfants, afin de mieux résister aux chocs externes. Les 4% les plus vulnérables des ménages de la zone cible du PASADEM seront ciblés par ces actions, soit environ 2 600 bénéficiaires (3% disposant de terres agricoles + 1% sans terres). Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Renforcement des mécanismes de résilience des ménages les plus vulnérables: la distribution de kits "intrants agro-pastoraux" pour les femmes et jeunes disposant de terre mais manquant de moyens de production.

Le PASADEM appuiera la diversification d'activités dans des secteurs non agricoles, notamment pour les personnes les plus vulnérables (estimées à environ 650 personnes soit 1% de la population cible) ne disposant pas de terre de qualité et/ou quantité suffisante pour pratiquer l'agriculture. En fonction de la demande, il pourra s'agir de métiers liés à la tenue des marchés tels que dockers, vannerie, forgerons/réparateurs d'outils agricoles, maçonnerie, menuiserie, mécanicien - réparateur de motos, moto pompes, petite restauration, transformation de produits agro-sylvo-pastoraux. Il s'agira pour le Projet de financer leur formation professionnelle, dispensée par des opérateurs spécialisés, et l'équipement nécessaire à leur installation et au démarrage de leurs activités.

Environ 120 nouveaux Greniers féminins de soudure (GFS) seront financés par le PASADEM dans les 12 nouvelles communes d'expansion de la zone cible (hors zone du Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié - le PPILDA). L'appui consistera en: i) la construction et l'équipement du bâtiment avec la contribution des bénéficiaires (main d'œuvre non qualifiée); ii) l'approvisionnement de près de 10 tonnes de mil comme stock initial; et iii) la formation des membres du bureau à la gestion du GFS.

- b) Diversification agricole pour une meilleure qualité nutritionnelle de l'alimentation des ménages: une étude ethnobotanique sera réalisée afin d'identifier les plantes de cueillette traditionnellement utilisées dans la zone d'intervention (feuilles, fruits, gousses, graines, racines) et de mesurer/qualifier leur intérêt nutritionnel. Les espèces végétales les plus intéressantes, que ce soit en termes de richesse nutritionnelle ou de disponibilité de leurs produits, seront identifiées et diffusées au sein de la zone du PASADEM.

Des campagnes d'Information-éducation-communication (IEC) des femmes, mais également des hommes afin de les sensibiliser à la problématique nutritionnelle, seront prévues sur des thématiques liées à une alimentation équilibrée et variée, la nutrition des enfants, l'allègement du travail des femmes, l'allaitement exclusif, etc. ainsi que des démonstrations de recettes culinaires. Des femmes relais dans les villages, membres des Groupements féminins/Mata Massou Doubara (GF/MMD), seront formées afin de prendre la relève et poursuivre les activités d'IEC au niveau villageois, autour des GFS.

- c) Le PASADEM améliorera les infrastructures villageoises : équipement d'environ 360 points d'eau en matériel d'exhaure, moulins et batteuses à mil, charrettes asines, etc. La mise en place des infrastructures sera assurée simultanément au développement des GFS, afin de faciliter les économies d'échelle et les synergies entre ces deux activités qui visent le même groupe cible. D'autre part, à travers le

Fonds d'investissement pour l'initiative et l'innovation (F3I), le PASADEM mettra à disposition des ressources pour le financement subventionné d'Activités génératrices de revenus (AGR). À travers ce fonds, le Projet favorisera des activités qui ont un impact positif sur la réduction du travail des femmes et en conséquence sur l'amélioration de la sécurité nutritionnelle des ménages, comme les moulins à grain, les équipements pour la fabrication de farine de complément minéro-vitaminique pour les nourrissons, etc.

- d) Le PASADEM sera un acteur effectif du Dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaire (DNP/GCA) à travers la mise en œuvre des activités de cette sous-composante. De plus, il transmettra les résultats de ses enquêtes du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) au système national de suivi du DNP/GCA et aux autres Partenaires techniques et financiers (PTF), afin d'assurer la diffusion des résultats mesurés en termes de sécurité alimentaire et de statut nutritionnel des populations de sa zone d'intervention.

Le PASADEM apportera également son appui direct au Système d'alerte précoce et de gestion des crises (SAP/GC) au niveau local, en assurant le renforcement des capacités de 20 agents SAP/GC et du Système d'information sur les marchés (SIM) et en équipant six bureaux départementaux en matériel informatique et bureautique pour renforcer le système dans la région de Maradi. Le Projet appuiera aussi l'équipement des cellules SAP/GC en ordinateurs et/ou matériel de bureau dans sa zone d'activité.

Composante 2. Développement des capacités des acteurs organisés locaux

L'objectif de cette composante est de renforcer: i) les OP que ce soit des groupements d'intérêts économiques, des coopératives, des unions, des fédérations, ou des forums paysans rattachés à la Chambre régionale d'agriculture (CRA); et ii) les Instances rurales (IR) que ce soit des comités villageois, des comités de représentation de grappe, des GF/MMD, des comités de gestion de biens communautaires, qu'ils soient existants ou nouvellement promus.

Sous-composante 2.1. Emergence et renforcement des capacités des IR à caractère communautaire

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles. Les structures existantes seront renforcées et joueront un rôle pilote par des échanges inter-grappes. Chaque IR cherchera à ce qu'au moins 30% de ses membres soient des femmes et qu'au moins deux d'entre elles soient élues à des postes de responsabilité (hormis pour les GFS et les GF/MMD où elles représenteront 100% des membres et des dirigeants).
- b) Des campagnes d'alphabétisation se tiendront pendant quatre (4) mois par an pendant trois (3) années successives. Elles viseront en priorité les responsables et les membres des IR et des OP afin de mettre directement à profit leurs nouvelles connaissances dans la professionnalisation de leurs groupes respectifs.

Sous-composante 2.2. Renforcement de capacités des OP et des opérateurs d'appui-conseil

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Le PASADEM cherchera à créer une dynamique de dissémination des Innovations et initiatives (I&I) technico-économiques portées par des Groupements d'appui conseil agricole paysan (GACAP).
- b) L'appui aux OP consistera d'actions de renforcement des capacités organisationnelles spécifiques, assurées par les prestataires de services sélectionnés consisteront à: i) appuyer la constitution des OP (animation AG constitutive, élaboration des statuts, règlement intérieur, procédure d'agrément, mise en place des organes de direction et des outils de gestion); ii) susciter la mobilisation de capital de départ (parts sociales) en liant ce capital de départ à l'activité de l'OP; iii) dispenser des formations (valeurs associatives, rôles et fonctions des élus, élaboration de microprojet (MP), planification, comptabilité de base, négociation, approche genre, communication, épargne/crédit, etc.); iv) faciliter l'élaboration de plans d'action; et v) assurer le suivi des activités au niveau institutionnel (bonne gouvernance, tenue des réunions, des cahiers, élections démocratiques, suivi de la mobilisation des contributions/remboursements, identification des besoins en formation, etc.). Au moins deux femmes devront être des membres élues à des postes de responsabilité dans le bureau directeur de chaque OP.
- c) La gestion des infrastructures de marchés de demi-gros reposera sur une implication des différentes parties prenantes au sein d'une entité autonome. Cette entité, de type GIE, fruit d'un partenariat public-privé entre communes, OP et commerçants, devra assurer la bonne tenue des marchés, céréales et bétail, en assurant que les fonctions qui sont attendues du marché soient effectives pour que les transactions puissent se faire sans entrave tout en supervisant la collecte des taxes de marché au nom de la commune qui devront aussi couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien du marché.

Un SIM sera développé et basé sur le relevé des prix observés, un prix moyen sera calculé chaque jour et affiché publiquement sur le marché de demi-gros et communiqué au réseau de centres de collecte approvisionnant les marchés de demi-gros. Le SIM sera relié aux initiatives nationales et régionales existantes.

Sous-composante 2.3. Mécanismes de financement

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) La création du F3I qui sera un fonds de subvention avec un taux de contribution variable des bénéficiaires, pour la réalisation des MP productifs des OP/IR, formulés dans leurs plans d'affaires ou d'action. La formation et le renforcement des capacités des Services financiers décentralisés (SFD) se fera à travers les prestations de consultants (individuels, cabinets nationaux et internationaux) en partenariat avec les autres PTF du secteur et notamment l'UNCDF au travers du Projet d'appui au développement de la micro finance (PADMIF), ainsi que la sensibilisation et l'éducation des promoteurs de MP, seront des activités couvertes par le Projet. Le F3I sera destiné aux: i) MP agricoles: intensification des cultures vivrières et à haute valeur nutritionnelle; culture attelée et mécanisation; petit maraîchage; élevage des petits ruminants et volaille; ii) MP non agricoles liés au marché: transformation de produits agricoles; transport de produits agricoles; entretien et réparation de véhicules; construction et réparation de charrette; ferronnerie; menuiserie, maçonnerie; réparation de pompes; petit artisanat;

communication; iii) MP contribuant à la sécurité nutritionnelle des populations cibles (en particulier des femmes et des enfants): unité de fabrication de farines infantiles; transformation des céréales (moulins à grains); petite restauration à meilleure valeur nutritionnelle. Les montants maximaux des MP dépendront du type d'activité et varieront entre 1 et 5 millions de FCFA (de 2 100 à 10 800 USD). La contribution des bénéficiaires variera entre 10 et 20% du coût total du MP, et elle pourra être mobilisée en numéraire sur fonds propres ou sur un prêt contracté auprès d'un SFD, ou en nature. Le Projet financera chaque année 15 projets par pôle/marché de demi-gros, dont au moins trois devront être des MP qui visent à améliorer la sécurité nutritionnelle des populations. L'enregistrement et la sélection des dossiers d'avant-projet relèveront de la responsabilité d'un prestataire de services spécialisé. L'UCGP est chargée de la gestion financière du F3I. L'éligibilité des MP au fonds est soumise à l'approbation du Comité départemental d'analyse des projets (CDAP), institué par le Préfet du département dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAC2.

Composante 3. Coordination et gestion du Projet, gestion des savoirs, et dialogue politique

L'objectif de la composante est de mettre en place les mécanismes permettant de planifier, coordonner, gérer, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités et les impacts du Projet, en tenant compte des contraintes susceptibles d'entraver la réalisation des activités et en recherchant des complémentarités et des synergies avec les autres intervenants.

Coordination et gestion du Projet. La coordination et la gestion du Projet sera assurée par une UCGP selon les modalités prévues à l'Annexe 1 II, paragraphe 4, du présent Accord. L'UCGP sera basée à Maradi.

Suivi et évaluation. Un système de suivi-évaluation participatif et opérationnel, répondant aux exigences du SYGRI du FIDA et du système de suivi-évaluation de la politique sectorielle de l'Emprunteur en matière de développement rural, sera mis en place pour faciliter la prise de décision quant à la mise en œuvre du Projet, mais également pour rendre compte du niveau d'atteinte des objectifs et d'impact des investissements. Un mécanisme de suivi-évaluation participatif inspiré des projets FIDA en cours sera instauré pour chaque domaine d'activité. Il comprendra notamment des ateliers bilans-programmation réalisés annuellement. Les acteurs et partenaires-clés (bénéficiaires, organisations rurales, institutions publiques, secteur privé) de chaque activité seront invités à participer à ce processus. Les cadres techniques de l'UCGP seront directement responsables d'organiser, d'animer et de capitaliser ce suivi-évaluation participatif.

Le suivi et évaluation traitera également de la gestion des savoirs à travers la capitalisation des leçons sur les initiatives et innovations expérimentées par le PASADEM afin de les rendre accessibles en dehors du périmètre du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et Gestion

1. Le Ministère chargé de l'agriculture ("le Ministère"), en sa qualité d'Agent principal du projet, assume la responsabilité de l'exécution du Projet en étroite collaboration avec le Ministère chargé du plan, assurant la coordination des investissements de l'État.

2. Comité de pilotage (CP)

2.1. *Établissement.* Un CP sera créé.

2.2. *Composition.* Le CP sera composé de représentants de l'administration de l'Emprunteur, des bénéficiaires (y compris de la société civile rurale organisée) et de partenaires institutionnels. Le CP pourra être élargi en fonction des nécessités et se réunira au moins une fois par an en session ordinaire.

2.3. *Responsabilités.* Le CP assumera les responsabilités suivantes: i) assurer que la stratégie et les activités du Projet sont conformes aux politiques et priorités nationales; ii) examiner les rapports d'activités; iii) approuver le Programme de travail et budget annuel (PTBA); et iv) veiller à la complémentarité et à la synergie des interventions du Projet avec celles des projets FIDA en cours, d'une part, et, d'autre part, des autres interventions des partenaires au niveau de la région.

3. Comité départemental d'analyse des projets (CDAP)

3.1. *Établissement.* Le CDAP existe déjà au niveau de chaque département.

3.2. *Composition.* Le CDAP est composé de représentants des services techniques départementaux, des communes concernées, et ceux des forums paysans locaux.

3.3. *Responsabilités.* Les CDAP donneront un avis consultatif sur les programmations des activités au niveau de chaque département avant qu'elles ne soient consolidées pour être soumises au CP. Ils recevront les rapports d'activités du PASADEM pour les activités touchant à leur pôle de développement. Les CDAP seront impliqués dans le processus d'attribution des subventions aux MP sélectionnés. Ce comité se réunira chaque semestre, voire plus si nécessaire pour examiner et approuver les dossiers des MP soumis à leur appréciation.

4. Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP)

4.1. *Établissement.* L'Emprunteur crée une UCGP par arrêté ministériel. L'UCGP est basée à Maradi.

4.2. *Composition.* L'UCGP comprendra le personnel suivant:

i) un Directeur du Projet; ii) un Contrôleur interne; iii) un Responsable administratif et financier; iv) un Responsable de la passation des marchés; v) un Responsable du suivi-évaluation; vi) un Responsable des travaux d'infrastructures; vii) un Responsable du renforcement des acteurs organisés locaux; viii) un Responsable du F3I; et ix) un Responsable de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par ailleurs, l'UCGP sera dotée d'un Informaticien, d'un Comptable et d'un personnel d'appui.

4.3. *Responsabilités.* L'UCGP assume la responsabilité de: i) la coordination de tous les opérateurs et partenaires de la mise en œuvre, leur suivi et évaluation interne; ii) la programmation, le suivi et l'évaluation des activités réalisées sur le terrain; et iii) la gestion et utilisation efficiente des ressources du Projet. L'UCGP recherchera également, notamment lors de l'élaboration du PTBA, une articulation opérationnelle de ses interventions avec celles des autres opérations financées par le FIDA (PPILDA, PUSADER, IRDAR-RCI/PAC2) et des autres PTF, sous le leadership opérationnel du Gouvernement.

Par ailleurs, les activités envisagées dans l'Accord de financement du Don pour l'Initiative de réhabilitation rurale et agricole (GEF-FSP-15-NE) seront exécutées par l'UCGP du PASADEM, à partir de la clôture du PPILDA.

5. Partenariats avec d'autres projets et bailleurs

5.1. Les prestataires de services appuieront le processus de mise en place et de gestion des GFS, d'IEC et des activités de réduction du temps de travail des femmes. Des liens fonctionnels étroits seront mis en place avec les agences des Nations Unies opérant dans la zone du projet, en particulier le PAM, pour intégrer les GFS au sein d'un réseau plus vaste de stocks céréaliers villageois, l'UNICEF pour la formation des formateurs en nutrition, et la FAO pour leur expertise en nutrition communautaire.

5.2. Le dispositif d'appui-conseil de proximité sera mis en place et reposera sur plusieurs organismes d'appui tels que l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN) et Vétérinaires sans frontières-Belgique (VSF-B) et des centres de recherche (ex. Institut national de recherche agronomique du Niger (INRAN), International Centre for Research in Agroforestry (ICRAF), International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI) et International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT), l'Université Abdou Moumouni de Niamey, etc. pour accompagner les producteurs dans l'expérimentation et la diffusion des nouvelles techniques.

5.3. Les prestataires de services seront sélectionnés selon les procédures de passation de marché précisées dans le Manuel des procédures administratives et financières du Projet.

6. Mise en œuvre

6.1. Les partenaires du PASADEM sont les institutions et organisations avec lesquelles le Projet collaborera par le biais d'activités conjointes et seront sélectionnées selon les procédures de passation de marché précisées dans le Manuel des procédures administratives et financières du Projet. Il s'agit principalement i) des communes; ii) des groupements paysans réunis au sein de forum paysans locaux animés par la CRA; iii) des OP faitières régionales auxquelles les OP locales seront affiliées et qui auront accès à leurs services (intrants, commercialisation); iv) des SFD de la région de Maradi; v) des projets d'autres PTF - PADMIF pour la finance rurale.

6.2. Les prestataires de services seront recrutés sur appels d'offres au niveau national voire international si l'offre locale de services en matière de maîtrise d'œuvre d'activités de développement rural ou à caractère public est trop limitée tant en ce qui concerne le nombre de prestataires que leurs capacités humaines, financières, techniques et matérielles d'intervention.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Pourcentage Financement
I. Génie Civil et Rural	2 500 000	100% HT et hors contributions de bénéficiaires
II. Moyen de Transport et Équipement	350 000	100% HT
III. Études, Formation, et Assistance Technique	1 300 000	100% HT et hors contributions de bénéficiaires
IV. Contrats, Convention d'Exécution, et Subventions	6 750 000	100% HT et hors contributions de bénéficiaires
V. Salaires	1 680 000	100%
VI. Fonctionnement	290 000	100% HT et hors contributions de bénéficiaires
Non alloué	1 430 000	
TOTAL	14 300 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

“Salaires”: désigne les salaires des cadres et du personnel de soutien.

“Fonctionnement”: désigne les dépenses d’entretien et fonctionnement.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

Procédure de recrutement et gestion du personnel. Le recrutement des cadres principaux du Projet se fera par voie d'appel à candidature. Le recrutement se fera selon un processus excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Projet. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel d'exécution ainsi que dans le Manuel des procédures administratives et financières du Projet. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. L'Emprunteur encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

Cadre logique

RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
But: améliorer les conditions de vie et renforcer les capacités de résilience des populations rurales dans la région de Maradi, Niger	Réduction Indice de pauvreté régionale+ Réduction du taux de malnutrition infantile* + Augmentation Indice d'accumulation des actifs dans les ménages	Enquêtes INS Etudes thématiques spécifiques Enquêtes d'impact SYGRI	
Objectif de développement: améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de 65 000 ménages ruraux autour de cinq pôles de développement économiques dans 18 communes de la région de Maradi	100% de ménages ayant amélioré leur sécurité alimentaire*; 30% d'accroissement des revenus des ménages; 65 000 ménages ayant bénéficié des services du projet*; 70% de personnes formées sachant lire et écrire (H/F)*	Enquêtes INS Etudes et enquêtes spécifiques Rapports du LASDEL; Rapports services IDAENF	Stabilité politique nationale et dans les pays d'exode de la sous-région L'initiative 3N a été transformée en stratégie opérationnelle et programme d'investissement et le PNIA-SDR est mis en œuvre efficacement Mécanismes conjoints (Gouvernement du Niger et PTF) performants de gestion des crises Support de l'UNICEF et du PAM maintenu pour la prise en charge de la malnutrition aiguë Couverture de santé stable
Composante 1: Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages			
Effet escompté 1: La disponibilité, l'accès et l'utilisation des produits agricoles améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et de la région	80% de producteurs agricoles ayant adopté les techniques recommandées* (>30% de femmes); durée de la période de soudure réduite d'au moins un mois pour les ménages ciblés; 50% d'augmentation des volumes de transaction sur les 5 marchés intermédiaires (demi-gros) réhabilités; Les mécanismes de résilience des plus vulnérables sont opérationnels (par type); 80% de producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production/rendement* (H/F); 80% de petits éleveurs faisant état d'une augmentation de leur cheptel * (H/F); Score de diversité alimentaire améliorée pour 50% des ménages ciblés; Temps de travail des femmes ciblées réduit d'au moins une heure par jour	Enquêtes de suivi des effets et impacts; Registres communaux; Rapports SAP/GC; Rapports des services statistiques nationaux; Rapports INS/MSP; Rapports du LASDEL; rapports enquêtes Connaissances, Attitudes et Pratiques Rapports de l'enquête HDDS; Rapports enquêtes de couverture	Politiques et échanges commerciaux stables avec la sous-région dont le Nigéria; Conditions climatiques et zoo-phyto-sanitaires favorables; Conditions sanitaires stables; Mise en œuvre du code foncier
Produit attendu 1.1: La productivité agro-sylvo-pastorale est améliorée	81 000 Ha faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols*; Nb. de personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole* (H/F); Nb. de personnes formées aux méthodes et techniques de production animale* (H/F); 2 100 dispositifs d'appui à la production agro-sylvo-pastorale mis en place par type; 90% des ouvrages et espaces sécurisés par type	Rapports des services statistiques nationaux; Rapports des services techniques; Rapport des opérateurs techniques	Conditions climatiques favorables; Accès à des intrants de qualité (engrais notamment); Confirmation du cofinancement PAM en phase 2

RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Produit attendu 1.2: l'accès aux produits agricoles sur les marchés et les revenus qui en découlent sont améliorés	80 km de pistes de desserte construites/remises en état*+; 900 km de pistes entretenus par CFW; Système d'information des marchés agricoles (SIMA) renforcé; 31 installations de commercialisation, transformation, stockage aménagé/remis en état *	Rapports des services techniques, Statistiques communales	Les communes délèguent la maîtrise d'ouvrage aux organisations de producteurs /GIE et réinvestissent une partie des taxes perçues dans l'entretien périodique des infrastructures socioéconomiques
Produit attendu 1.3: Les capacités de résilience des groupes plus vulnérables sont renforcées et diversifiées, leurs pratiques alimentaires sont améliorées	27 000 ménages cultivant des feuilles-sauces et autres espèces riches en micronutriments; 120 greniers féminins de soudure créés; 300 personnes relais mises en place et formées; 250 000 personnes formées en nutrition et pratiques de soin (H/F et type) ; 10 000 séances d'IEC réalisées; 8 agents SAP/SIM équipés et formés.	Rapports des services techniques; Rapport de l'Opérateur spécialisé en nutrition; Rapports SAP/GC	Les communes supervisent et contrôlent sans ingérence le bon fonctionnement des infrastructures sociales (GFS); Demande solvable de services/produits fournis par les microentreprises rurales; Changement possible des comportements socioculturels des populations
Composante 2: Renforcement des capacités des acteurs organisés locaux			
Effet escompté 2: Les capacités des organisations locales sont renforcées pour assumer durablement leurs fonctions	80% des plans d'action communautaires inclus dans les PDC*; 80% d'IR et d'organisations de producteurs opérationnelles; 80% d'IR/organisations de producteurs comptant des femmes dans leurs instances de direction, par type*; 1 200 microprojets mis en œuvre*; chambre régionale d'agriculture fonctionnelle et intégrant au moins 90% des groupements d'appui-conseil agricole paysan	Enquête de suivi des effets et impacts; Rapports de la DRAC/POR	Opérationnalisation de la politique de décentralisation et reconnaissance d'une société civile organisée en milieu rural
Produit attendu 2.1: Les capacités organisationnelles et de gestion des instances rurales sont renforcées pour assumer des délégations de maîtrise d'ouvrage dans le contexte de la décentralisation	2 600 groupes communautaires (IR) créés/consolidés par type*; 2 600 plans d'action et de 18 PDC élaborés/mis à jour*; 52 000 personnes formées en gestion communautaire (H/F)*	Rapports des services techniques concernés; PDC et Plans d'action des groupes communautaires	Les communes assument leur rôle de maître d'ouvrage en tenant compte de la société civile organisée
Produit attendu 2.2: Des organisations de producteurs professionnelles, économiquement rentables, accompagnées par un dispositif d'appui-conseil accessible, performant et durable	4 320 personnes formées dans les domaines de la postproduction, transformation et commercialisation (H/F)*; 3 400 personnes (H/F) formées en alphabétisation +; 5 GIE gestion des marchés de demi-gros formés; 54 plans d'affaires bancables élaborés; Nr de partenaires d'exécution renforcés par type (H/F)	Rapports services techniques concernés; Registres des marchés; Plans d'affaires; Rapports de formation	Les structures pérennes existantes (CRA, organisations de producteurs faitières) et les STD sont fonctionnels et offrent des services de qualité aux communautés rurales
Produit attendu 2.3: Les microprojets des groupes cibles organisés (AGR agricoles ou non, MP contribuant à la sécurité nutritionnelle) sont financés par un Fonds d'investissement dans l'innovation et l'initiative (F3I)	4 500 personnes (organisations de producteurs, 30% de femmes et de jeunes) bénéficiaires (H/F) du F3I par type de MP; Au moins 20% du montant du fonds alloué à des MP contribuant à la sécurité nutritionnelle; 50% des promoteurs cofinancent leurs MP auprès des SFD (H/F)	Dossiers de micro-projets; PV du Comité départemental d'analyse des projets (CDAP)	Mise en œuvre effective du projet PADMIF/PADEL

* Indicateurs SYGRI/FIDA

+ Indicateurs SDR